

Mesure de l'empreinte carbone du portefeuille de financement de Memo Bank

1. Introduction	2
2. Méthodologie	2
1.2 Encours du crédit octroyé à l'entreprise cliente	2
1.2.1 Prêts moyen long-terme	2
1.2.2 Découverts	3
1.3 Émissions de CO2e de l'entreprise cliente	3
1.3.1 L'entreprise a un bilan carbone et possède des états financiers à jour	3
1.3.2 L'entreprise n'a pas de bilan carbone et possède des états financiers à jour	4
1.3.3 L'entreprise n'a pas de bilan carbone et ne possède pas des états financiers à jour	5
3. Résultats	6
3.1. Émissions absolues et intensité carbone	6
3.2. Évolution par rapport à l'année précédente	6
3.3. Comparaison aux autres acteurs financiers	7
3.4. Prochaines étapes	8

1. Introduction

En février 2022, Memo Bank est devenu signataire du [Partnership for Carbon Accounting Financials \(PCAF\)](#), une initiative qui encourage les entreprises du secteur financier à mesurer l'empreinte carbone de leur bilan. Les établissements financiers s'engagent alors à mesurer l'empreinte carbone d'une classe d'actifs parmi :

1. Titres ou obligations d'entreprises cotées (*listed equity and corporate bonds*)
2. Titres non cotés ou prêts à des entreprises (*business loans and unlisted equity*)
3. Financements de projets (*project finance*)
4. Immobilier d'entreprise (*commercial real estate*)
5. Immobilier de particuliers (*mortgages*)
6. Prêts pour véhicules à moteur (*motor vehicle loans*)
7. Dettes souveraines (*sovereign debt*)

L'essentiel du bilan 2022 de Memo Bank se décompose en deux catégories :

1. Des financements octroyés à des entreprises sous formes de prêts ou de découverts ;
2. Des dépôts placés en Banque centrale ou auprès de banques partenaires.

La première mesure de l'empreinte carbone du bilan de Memo Bank concernera donc la seconde classe d'actifs du PCAF, à savoir les titres non cotés, les prêts à des entreprises (*business loans and unlisted equity*). À ce stade, il n'existe pas de méthodologie pour mesurer l'empreinte carbone de dépôts replacés auprès de banques centrales ou de banques partenaires, qu'il s'agisse de compte à vue ou de comptes à terme.

Toutes les estimations réalisées ont été revues par le cabinet de conseil [Magelan](#) et incluent les scopes 1, 2 et 3.

2. Méthodologie

Le PCAF recommande d'utiliser cette [formule](#) pour calculer l'empreinte carbone lié au financement d'une entreprise :

Émissions de CO2e induites par le financement
= *Encours du crédit octroyé à l'entreprise cliente*
x *Émissions de CO2e de l'entreprise cliente*
/ *Total bilan de l'entreprise cliente*

1.2 Encours du crédit octroyé à l'entreprise cliente

1.2.1 Prêts moyen long-terme

Dans le cadre d'un prêt octroyé à une entreprise cliente, Memo Bank a pris le montant de l'encours du prêt à rembourser au 31/12/2022.

1.2.2 Découverts

Dans le cadre d'un découvert octroyé à une entreprise cliente, le PCAF ne précise pas quel montant du découvert choisir. Plusieurs options s'offrent ainsi entre :

1. Le montant contractuel du découvert octroyé par Memo Bank ;
2. Le montant moyen du découvert utilisé par l'entreprise cliente ;
3. Le montant maximum du découvert utilisé par l'entreprise cliente ;
4. Le montant exact du découvert utilisé par l'entreprise cliente au 31/12/2022.

Pour des raisons pratiques et afin d'avoir une mesure conservatrice de son empreinte carbone, Memo Bank a choisi la première option. En cas d'augmentation significative du portefeuille de découvert, Memo Bank pourrait être amenée à privilégier la deuxième option qui lui semble la plus appropriée.

1.3 Émissions de CO2e de l'entreprise cliente

Pour estimer les émissions de CO2e l'entreprise cliente, Memo Bank a choisi d'appliquer une méthode de calcul différente selon que :

1. L'entreprise a un bilan carbone et possède des états financiers à jour
2. L'entreprise n'a pas de bilan carbone et possède des états financiers à jour
3. L'entreprise n'a pas de bilan carbone et ne possède pas des états financiers à jour

1.3.1 L'entreprise a un bilan carbone et possède des états financiers à jour

Le moyen le plus fiable d'estimer les émissions de CO2e d'une entreprise cliente est que cette entreprise ait réalisé son propre bilan carbone. Grâce au bilan carbone de l'entreprise cliente, Memo Bank peut calculer un facteur d'intensité bilanciel propre à l'entreprise cliente à savoir :

Facteur d'intensité bilanciel propre à l'entreprise cliente
= Émissions de CO2e de l'entreprise cliente
/ Total bilan de l'entreprise cliente.

Par exemple, si le bilan carbone d'une entreprise cliente est de 100 tCO2e, et que son total bilan est de 2 M€, le facteur d'intensité bilanciel propre à l'entreprise cliente est de :

$$100 \text{ tCO}_2\text{e} / 2 \text{ M€} = 50 \text{ tCO}_2\text{e/M€}$$

Memo Bank multiplie ensuite l'encours de financement par ce facteur d'intensité bilanciel propre à l'entreprise cliente pour obtenir les émissions induites par le financement. On obtient ainsi la formule suivante :

Émissions de CO2e induites par le financement
= Encours du financement octroyé à l'entreprise cliente
x Facteur d'intensité bilanciel propre à l'entreprise cliente

Au 31/12/2022, seule une entreprise du portefeuille de prêts de Memo Bank avait réalisé un bilan carbone complet (scope 1, 2, 3). En revanche, aucune entreprise du portefeuille de découvert n'a réalisé de bilan carbone. Cette méthode n'a donc été utilisée que pour une seule entreprise cliente.

Cette méthode de calcul correspond à la méthode 1.b du référentiel PCAF et aboutit à un résultat dont la qualité de données est évaluée à 2/5 (la note 1 correspond à une qualité de données très élevée tandis que la note 5 correspond à une qualité de données très faible).

1.3.2 L'entreprise n'a pas de bilan carbone et possède des états financiers à jour

Pour les entreprises n'ayant pas réalisé de bilan carbone, Memo Bank a estimé leurs émissions de CO2e à l'aide de facteurs d'intensité sectoriels. Ces facteurs sont fournis par le PCAF et se fondent sur le travail des équipes de la base de données publique EXIOBASE, avec lesquelles le PCAF collabore directement. La base de données EXIOBASE est multi-pays et multi-sectoriel : elle propose ainsi pour chaque entreprise un facteur d'intensité selon son pays et son secteur d'activité.

Pour chaque secteur d'activité, EXIOBASE propose deux facteurs d'intensité :

1. Un facteur d'intensité sectoriel par chiffre d'affaires, c'est-à-dire les émissions de CO2e par million d'euros de chiffre d'affaires réalisé ;
2. Un facteur d'intensité sectoriel bilanciel, c'est-à-dire les émissions de CO2e par million d'euros au bilan.

Memo Bank a choisi d'utiliser le facteur d'intensité sectoriel par chiffre d'affaires uniquement lorsque :

- la date d'octroi du financement est *antérieure* aux derniers états financiers obtenus auprès de l'entreprise cliente ;
- le chiffre d'affaires de l'entreprise financée est bien supérieure à zéro.

Cette approche se veut volontairement conservatrice afin de ne pas sous-estimer les émissions de CO2e du portefeuille de financement de Memo Bank :

- Certaines entreprises financées par Memo Bank sont en forte croissance : l'utilisation d'états financiers qui précèderaient l'année de l'octroi du financement amènerait à une sous-estimation significative des émissions de CO2e.
- Certaines entreprises financées ont structurellement un chiffre d'affaires égal à 0 à cause de montages financiers.

Avec cette approche, les émissions induites par le financement sont ainsi égales à :

$$\begin{aligned} & \text{Émissions de CO2e induites par le financement} \\ & = \text{Encours du financement octroyé à l'entreprise cliente} \\ & / \text{Total bilan de l'entreprise cliente} \\ & \times \text{Chiffre d'affaires de l'entreprise cliente} \\ & \times \text{Facteur d'intensité sectoriel par chiffre d'affaires} \end{aligned}$$

Cette méthode de calcul correspond à la méthode 3.a du référentiel PCAF et aboutit à un résultat dont la qualité de données est évaluée à 4/5 (la note 1 correspond à une qualité de données élevée tandis que la note 5 correspond à une qualité de données faible).

1.3.3 L'entreprise n'a pas de bilan carbone et ne possède pas des états financiers à jour

Pour toutes les entreprises restantes, Memo Bank a appliqué un facteur d'intensité sectoriel bilanciel à son encours de crédit. Avec cette approche, les émissions induites par le financement sont ainsi égales à :

$$\begin{aligned} & \text{Émissions de CO2e induites par le financement} \\ & = \text{Encours du financement octroyé à l'entreprise cliente} \\ & \times \text{Facteur d'intensité sectoriel bilanciel} \end{aligned}$$

Cette méthode de calcul correspond à la méthode 3.b du référentiel PCAF et aboutit à un résultat dont la qualité de données est évaluée à 5/5 (la note 1 correspond à une qualité de données élevée tandis que la note 5 correspond à une qualité de données faible).

1.3.4 Comparaison des méthodes utilisées

Afin d'évaluer le degré de précision de chaque méthode, nous avons appliqué chacune d'entre elles à l'unique entreprise de notre portefeuille qui avait réalisé son bilan carbone. Voici un tableau récapitulatif des résultats obtenus.

	Méthode 1.b Bilan carbone de l'entreprise	Méthode 3.a Facteur d'intensité sectoriel par chiffre d'affaires	Méthode 3.b Facteur d'intensité sectoriel bilanciel
Résultat (scope 1, 2, 3)	11 tCO2e	15 tCO2e	15 tCO2e

En résumé voici la répartition des méthodes de calcul utilisées sur l'ensemble de notre portefeuille de financement :

	Méthode 1.b Bilan carbone de l'entreprise	Méthode 3.a Facteur d'intensité sectoriel par chiffre d'affaires	Méthode 3.b Facteur d'intensité sectoriel bilancier
Qualité des données	Élevée (2/5)	Faible (4/5)	Très faible (5/5)
Prêts	6 %	37 %	57 %
Découverts	0 %	50 %	50 %

3. Résultats

3.1. Émissions absolues et intensité carbone

Les émissions absolues induites par les financements octroyés par Memo Bank ont vocation à être intégrées au scope 3 du bilan carbone de Memo Bank. Au 31/12/2022, ces émissions sont estimées à 1530 tCO₂e.

L'intensité carbone du portefeuille de financement permet de calculer les émissions de CO₂e induites pour chaque million d'euro de financement octroyé. Cet indicateur permet de comparer les établissements financiers entre eux, indépendamment de la taille de leur portefeuille de financement. Au 31/12/2022, le facteur d'intensité carbone du portefeuille de financement de Memo Bank se situe à 123 tCO₂e/M€.

La note de qualité des données évalue le niveau d'incertitude de l'estimation des émissions. Plus la note est proche de 1, plus les données sont fiables. Plus la note est proche de 5, plus l'incertitude est importante. Au 31/12/2022, la note de qualité des données est de 4,7 / 5.

Scope	Financement	Montant des émissions de CO ₂ e	Intensité carbone	Qualité des données
1+2	Prêts	593 tCO ₂ e	48,2 tCO ₂ e/M€	4,7 / 5
	Découverts	3 tCO ₂ e	19,0 tCO ₂ e/M€	4,5 / 5
	Total	596 tCO ₂ e	47,8 tCO ₂ e/M€	4,7 / 5
3	Prêts	922 tCO ₂ e	74,9 tCO ₂ e/M€	4,7 / 5
	Découverts	13 tCO ₂ e	75,0 tCO ₂ e/M€	4,5 / 5
	Total	934 tCO ₂ e	74,9 tCO ₂ e/M€	4,7 / 5
1+2+3	Prêts	1514 tCO ₂ e	123,1 tCO ₂ e/M€	4,7 / 5
	Découverts	16 tCO ₂ e	94,0 tCO ₂ e/M€	4,5 / 5
	Total	1530 tCO ₂ e	122,7 tCO ₂ e/M€	4,7 / 5

3.2. Évolution par rapport à l'année précédente

Bien que Memo Bank n'ait mesuré officiellement l'empreinte carbone de son portefeuille de financement pour la première fois qu'en 2022, la même méthodologie a été appliquée au portefeuille de financement au 31/12/2021 afin d'évaluer l'évolution de l'intensité carbone du portefeuille crédit. En 12 mois, alors que les émissions du portefeuille de financement ont doublé, l'intensité carbone a diminué de 17 % et la note de qualité s'est légèrement améliorée.

Scope	Année	Montant des émissions de CO2e	Intensité carbone	Qualité des données
1+2	2021	348 tCO2e	67,6 tCO2e/M€	5,0 / 5
	2022	596 tCO2e	47,8 tCO2e/M€	4,7 / 5
	Évolution	+71%	-29%	—
3	2021	419 tCO2e	81,3 tCO2e/M€	5,0 / 5
	2022	934 tCO2e	74,9 tCO2e/M€	4,7 / 5
	Évolution	+123%	-8%	—
1+2+3	2021	767 tCO2e	149,0 tCO2e/M€	5,0 / 5
	2022	1530 tCO2e	122,7 tCO2e/M€	4,7 / 5
	Évolution	+100%	-18%	—

3.3. Comparaison aux autres acteurs financiers

Avec un facteur d'intensité carbone estimé à 123 tCO2e/M€, Memo Bank se situe parmi les meilleurs établissements financiers de la place. Seuls deux établissements financiers affichent une intensité carbone légèrement inférieure :

- le Crédit Coopératif à 120 tCO2e/M€
- la Nef à 121 tCO2e/M€

Memo Bank tient toutefois à signaler que les évaluations de ces deux établissements ont été réalisées par des cabinets conseils susceptibles d'utiliser d'autres référentiels de données ou méthodes de calcul. Il est donc possible que les chiffres des uns et des autres soient légèrement surévalués ou sous-évalués. Dans cet exercice, il faut donc attacher plus d'importance aux ordres de grandeur aux chiffres exacts.

Établissement financier	Intensité carbone	Intensité	Année	Cabinet de conseil
Crédit coopératif	120 tCO2e/M€	Faible	2021	Carbon4 Finance
La Nef	121 tCO2e/M€		2020	Carbon4 Finance
Memo Bank	123 tCO2e/M€		2022	Magelan
Crédit Mutuel	387 tCO2e/M€	Moyenne	2020	Carbon4 Finance
La Banque Postale	388 tCO2e/M€		2020	Carbon4 Finance
BPCE	423 tCO2e/M€		2020	Carbon4 Finance
Crédit Agricole	519 tCO2e/M€	Élevée	2020	Carbon4 Finance
BNP Paribas	535 tCO2e/M€		2020	Carbon4 Finance
Société Générale	635 tCO2e/M€		2020	Carbon4 Finance

L'ensemble de ces données sont accessibles depuis le compte Github de Memo Bank : <https://github.com/memobank/carbon-footprint/tree/main/financial-institutions>

3.4. Prochaines étapes

Afin d'affiner la mesure de l'empreinte carbone de son portefeuille de financement, Memo Bank souhaite désormais demander à ses entreprises financées si elles ont déjà réalisé un bilan carbone ou si elles prévoient de le faire au cours des douze prochains mois. La réalisation d'un bilan carbone ne sera pas un critère nécessaire à l'octroi d'un financement mais deviendra un sujet de discussion entre le chargé d'affaires Memo Bank et l'entreprise cliente. Memo Bank espère ainsi sensibiliser ses clients sur le sujet et s'appuyer sur des données plus fiables pour les prochaines évaluations de son empreinte carbone.